
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mardi 24 novembre 2020, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Simon Brandt, Timothée Fontolliet, Théo Keel, M^{mes} Paule Mangeat et Louise Trottet.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Frédérique Perler, vice-présidente, M. Alfonso Gomez, M^{mes} Christina Kitsos et Marie Barbey-Chappuis, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 11 novembre 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 24 novembre et mercredi 25 novembre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation

Communications du Conseil administratif

La présidente. Pour répondre aux questions de certaines et de certains d'entre vous, vous n'êtes pas obligés d'avoir le masque quand vous êtes à vos places. Par contre, quand vous vous déplacez dans la salle, même entre les rangées, il faut absolument le porter. Je vous prie de vous lever...

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. Deux ou trois communications... Premièrement, sans vouloir jouer les rabat-joie, sachant que les membres de ce Conseil sont en bonne partie nouvelles et nouveaux – on n'a même pas six mois de législature – je rappelle que les débats de commission sont soumis au secret de fonction jusqu'à publication des rapports de commission et que sa violation est passible de poursuites pénales.

Deuxièmement, par rapport à votre remarque, Madame la présidente, je déteste vous contredire mais je rappelle que le plan de protection en vigueur de l'administration municipale auquel se soumettent en ce moment tous les collaborateurs et collaboratrices en tout cas, prévoit que l'on porte le masque dès qu'on n'est pas seul dans une pièce, y compris lorsqu'il y a 1,5 m de distance. Admettons que le Conseil municipal siège à l'Organisation météorologique mondiale, pas dans un local municipal et que vous êtes souverains... Malheureusement, on a réalisé que cette double mesure était nécessaire pour diminuer encore le risque de contamination.

Plus largement, sur la pandémie, j'aimerais vous tenir au courant, comme je le fais à chaque session rapidement, que la Ville de Genève continue d'être extrêmement active mais aussi attentive à son champ de responsabilité dans cette crise. Il s'agit notamment du soutien à la population au sens large dans le cadre de nos politiques publiques.

Nous sommes régulièrement informés par notre état-major de crise mais nous apprenons comme vous les décisions fédérales et cantonales par la presse – je le

redis ici parce que les gens croient parfois que nous avons des informations privilégiées. Il arrive qu'on le sache deux ou trois heures avant la publication mais une chose est certaine, nous ne sommes absolument pas consultés par qui que ce soit avant la prise de décision par les instances supérieures.

Aujourd'hui, notre attention porte en particulier sur le Service des pompes funèbres, sous l'égide de M^{me} Kitsos, qui a des soutiens particuliers vu la situation qui est particulièrement difficile, notamment pour ceux et celles qui prétendent que ce virus n'est qu'une petite grippette insignifiante... Le taux de mortalité reste malheureusement élevé. Toutes nos pensées vont d'ailleurs aux familles concernées.

Dans le domaine de l'action sociale au sens large, et vous aurez vu les annonces dans la presse, on remercie les équipes de M^{me} Kitsos, mais je dois dire que c'est une collaboration au niveau de tous les services de la Ville de Genève. Nous avons repris des mesures de réaffectation du personnel. Elles sont un peu plus limitées qu'au printemps lorsque toutes les autres activités étaient à 100% interrompues, dans la mesure où aujourd'hui les autres services continuent à fonctionner pour une large partie, même lorsque le public n'a pas accès aux installations comme dans la culture.

Nous essayons aussi de déployer tous les instruments dont nous disposons en termes de mesures de soutien à l'économie. Une partie de ces mesures vous seront d'ailleurs soumises ce soir. (*Ndlr: voir la proposition PR-1433 dans le Mémorial 24.*) D'autres mesures ont déjà été prises comme on l'a fait aussi dans le domaine de la culture, du sport et de tous les domaines dont vous avez la responsabilité. Une attention particulière est portée à la petite enfance en raison notamment d'un absentéisme élevé au sein du personnel éducatif.

Vous aurez en principe en janvier un rapport divers du Conseil administratif qui tire un premier bilan de cette crise en termes organisationnels et financiers, sur la base de l'expérience que nous avons toutes et tous apprise en 2020 – et nous avons appris beaucoup de choses durant cette année. On espère bien sûr que l'année 2021 sera plus paisible. Je vous remercie.

La présidente. Je remercie aussi le Conseil administratif d'avoir bien transmis les mesures de sécurité. Ainsi, je me permets de refaire mon message d'accueil... Vous devez donc vous exprimer tout en restant masqués tout du long dans cette salle – c'est ce que vient de dire M. le maire. Je vous remercie et je passe la parole à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. (*M. Alfonso Gomez ne porte pas son masque.*)

La présidente. Du coup, il n'a pas son masque...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ah, je dois le mettre? Je croyais que... sans se lever...

La présidente. Je le croyais aussi, mais non... Au moins on peut innover, on peut avoir des logos... (*M. Alfonso Gomez met son masque.*) Merci beaucoup, Monsieur le conseiller administratif...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Mais je vous en prie, c'est moi qui m'excuse pour ce léger contretemps. J'étais concentré car, en ce 24 novembre, nous sommes à la veille, Madame, de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Vous trouverez sur vos bureaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le résultat ou en tout cas les éléments clés de l'enquête sur les expériences et les pratiques des femmes dans l'espace urbain à Genève. Cette étude a été menée par l'Université de Genève sur mandat de la Ville de Genève dans le cadre du plan d'action municipal «Objectif zéro sexisme dans ma ville».

Cette étude visait à répondre à des questions fondamentales et premièrement celle de savoir si l'espace public de notre ville est ouvert et accessible à toutes et à tous, et surtout à toutes. Les résultats de cette étude révèlent une réalité pour le moins contrastée. Le rapport montre que la qualité de vie à Genève est globalement appréciée des femmes mais il met aussi en avant la récurrence des différentes formes de violences qu'elles vivent dans l'espace public. Celui-ci paraît ainsi souvent comme un espace de tensions, un lieu de passage que les femmes voudraient bien investir mais où elles vivent de nombreuses interactions qui ne sont pas désirées et qui marquent durablement leur perception de l'espace urbain.

Toutes les femmes interrogées, vous verrez, mettent ainsi en place des stratégies d'anticipation, d'évitement et de protection qui sont autant de moyens pour continuer néanmoins à accéder à cet espace public. Cela a des conséquences importantes notamment en termes de charge mentale, phénomène qui est du reste encore peu étudié et connu à ce jour.

Forts de cette étude, nous entendons renforcer notre plan d'action «Objectif zéro sexisme dans ma ville» en l'enrichissant de mesures ciblées. C'est d'autant plus important que la crise que nous traversons exacerbe les inégalités de genre. Il nous incombe en tant que collectivité publique de redoubler d'efforts. Nous avons tous et toutes en ligne de mire la volonté de faire de notre ville une ville où

chacune et chacun peut disposer sereinement de l'espace public et de réaffirmer ainsi que les violences sexistes et sexuelles sous toutes leurs formes ne sont ni acceptées ni bien entendu acceptables.

C'est d'ores et déjà l'occasion pour moi de faire le lien avec le rapport de la motion M-1344: «Sommes-nous tous égaux en matière d'accès à la Ville?», qui sera traitée au point 16 de l'ordre du jour. La réponse à cette question est très clairement non aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, afin de favoriser cette égalité hommes-femmes dans nos sociétés, dans nos espaces publics, il faut continuer de travailler ensemble de manière pluridisciplinaire. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la lecture de ces éléments clés qui sont hautement intéressants. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci beaucoup, Monsieur le conseiller administratif. Est-ce qu'il y a d'autres interventions de l'exécutif? Non... Ça viendra plus tard sans doute...

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je dois annoncer l'absence demain soir à 20 h 30 de M^{me} Barbey-Chappuis, sauf s'il y a des urgences qui concernent son département. (*Remarque.*) Je vous comprends, vous avez choisi le Conseil municipal...

Nous adressons nos sincères condoléances à notre ami et premier vice-président, M. Amar Madani, dont la maman, M^{me} Nouna Derghal Madani, est décédée. Nous adressons également nos condoléances à notre collègue, M. Denis Ruysschaert, qui a aussi perdu sa maman, M^{me} Marie-Paule Janquart.

Nous avons également appris le décès de M. Guy-Olivier Segond, ancien conseiller administratif qui occupa la fonction de maire de Genève à deux reprises, en 1983... (*Brouhaha.*) Ne m'obligez pas tout de suite là... Chut... Un peu de respect, s'il vous plaît!

C'est le moment des condoléances en plus... C'est inadmissible. Je reprends... Nous adressons nos condoléances aux proches et à la famille de M. Guy-Olivier Segond, qui occupa la fonction de maire de Genève en 1983 et en 1988 puis celle de conseiller d'Etat.

Les prescriptions sanitaires liées au Covid-19 ont été données par M. le maire; je n'y reviens pas.

Je vous informe que le projet de délibération PRD-245¹ du 4 décembre 2019 de M^{me} Ariane Arlotti, «Un soutien financier pour l'arrivée de la grande marche pour la paix, Jai Jagat 2020», actuellement en commission des finances, est retiré par son auteure.

Sont également retirés le point 93, le projet de délibération PRD-165: «Modification du règlement relatif aux aides financières du Service social de la Ville de Genève», ainsi que le point 96, le projet de délibération PRD-185 «Modification du règlement: pour une carte de prise de parole à points».

Je vous rappelle également que les points 25 et 26, soit les rapports M-1188 A et M-1339 A, les points 42, 43 et 44, soit les rapports M-1264 A, M-1265 A, M-1266 A, ainsi que les points 115 et 116, soit les motions M-1528 et M-1529 sont liés pour le débat.

Je vous rappelle encore que le bureau et les chefs de groupe ont demandé à nos autorités de la Ville de Genève comment nous pourrions éventuellement siéger de manière virtuelle le samedi 12 décembre pour le vote du budget 2021 de la Ville de Genève. (*Brouhaha.*) Monsieur le maire, je vous passe la parole sur ce sujet. C'est intéressant, il y a eu beaucoup de questions, alors je vous propose d'écouter la réponse.

M. Sami Kanaan, maire. Madame la présidente, vous avez raison d'aborder ce sujet aujourd'hui. Je suis désolé de reprendre la parole car je voulais faire cette communication avant puisque j'ai moi-même été abordé par plusieurs membres de ce Conseil à ce sujet.

Nous travaillons activement d'une façon qui soit techniquement, humainement et réglementairement compatible avec un Conseil de 80 personnes. Nous sommes en ce moment en train de tester un module de l'entreprise qui nous fournit déjà le logiciel de visioconférence Webex, utilisé en commission ou par l'administration. Mais ce n'est pas anodin parce que dans un plénum vous devez gérer des procédures de vote, d'amendements et la gestion de prises de parole. A priori je ne vois absolument pas comment on pourrait le mettre en place pour les séances plénières du 12 décembre – je le regrette. J'espère que ce sera le cas pour janvier... C'est un véritable projet pour lequel nous devons d'ailleurs nous concerter avec le bureau puisque, comme je l'ai dit, il y a aussi toute la gestion des prises de parole à distance et en salle.

Cela étant, le Conseil d'Etat a décrété de manière très catégorique que la séance plénière devra se faire soit intégralement en visio soit intégralement en présentiel. Je le regrette à titre personnel parce que ça veut dire que les personnes

¹ «Mémoire 177^e année»: Développé, 3603.

Décision de l'ACG concernant l'acquisition d'une halle de curling
Pétitions

qui sont aujourd'hui en quarantaine ne peuvent être intégrées, même s'il n'y en a que deux ou trois. C'est le Conseil d'Etat qui a pris cet arrêté et, comme d'habitude, nous n'avons qu'à obéir.

La présidente. Merci pour ces précisions.

4. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling (D-30.90).

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées à la commission des pétitions:

- P-433, «Contre certains aménagements des abords du parc Gourgas»;
- P-434, «Contre l'arrêt des subventions aux cours de gymnastique seniors organisés par Pro Senectute»;
- P-435, «Pour la sécurisation du croisement entre le chemin Maurice-Roch et l'avenue de la Roseraie»;
- P-436, «Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis Croix-verte».

6. Questions orales.

La présidente. A vos boutons... Monsieur Pierre de Boccard...

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Amar Madani, premier vice-président.)

M. Pierre de Boccard (PLR). Merci, Madame la présidente. J'aurais une question pour le Conseil administratif. En cette période de Covid-19, avec toutes les fermetures qu'il y a, on peut voir autour de la rade toute une population qui se balade. J'aimerais savoir ce qu'il en est de la réouverture des barcelonnettes puisque, si je ne dis pas faux, elles devraient normalement fermer fin novembre. On peut voir à la plage des Eaux-Vives que les triporteurs sont là. Ils marchent du tonnerre... J'aimerais donc savoir ce qu'il en est pour ces barcelonnettes. Est-ce qu'elles vont pouvoir rester ouvertes pour que la population puisse profiter d'un chocolat ou d'un vin chaud ou acheter juste une bouteille d'eau?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Les pavillons de la rade ou les glaciers ont été prévus pour une exploitation saisonnière du 1^{er} mars au 31 octobre. Ces pavillons ne disposent pas de chauffage ni d'isolation spécifique qui permettraient d'annualiser leur exploitation. Les équipes en charge de ces pavillons doivent d'ailleurs couper l'eau à la fin novembre pour éviter que ça ne gèle.

Cela étant, compte tenu du Covid-19, cette année les équipes du département de la sécurité et des sports que je préside ont contacté tous les glaciers de la rade pour leur proposer de prolonger au moins jusqu'à la mi-novembre. Un glacier, celui de Baby-Plage sauf erreur, a donné suite à cette proposition et a donc pu continuer à exploiter son pavillon jusqu'à la mi-novembre. Ce ne sera toutefois pas possible de continuer à le faire au-delà étant donné les contraintes logistiques que je viens de rappeler.

M. John Rossi (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} la magistrate Perler. J'ai vu votre prestation aux nouvelles de la RTS1 et j'ai eu la surprise d'apprendre – je reprends les termes du journaliste – que vous avez lancé «une exigence» au Canton de généraliser les zones 30 km/h dans toute la Ville de Genève. *(Applaudissements.)* Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur cet objectif qui devrait rendre de mauvaise humeur les automobilistes et les professionnels qui sont déjà assez ralentis dans notre ville?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. La généralisation des zones 30 km/h vise plusieurs objectifs dont deux principaux. C'est d'une part un objectif de santé publique par rapport au bruit, d'autre part un objectif de sécurité des piétons et des cyclistes.

Le Conseil administratif considère que l'objectif de santé publique est très important et, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire notamment hier, vous n'ignorez pas que les normes de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, qui est donc une norme fédérale, ne sont toujours pas respectées et que les Cantons ont par ailleurs un délai à 2027 pour les mettre en œuvre. Ainsi, le Conseil administratif a décidé de demander au Conseil d'Etat de bien vouloir, pour le cinquième de nos rues dont la circulation motorisée n'est pas encore limitée à 30 km/h, nous accorder les arrêtés de circulation nécessaires à cette limitation.

Cela permettra, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à la population qui vit en ville de Genève et dont 45% des foyers ne possèdent pas de véhicule automobile, de pouvoir enfin dormir tranquille et de pouvoir vivre avec des fenêtres ouvertes. Il y va de la salubrité publique. (*Brouhaha.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je rappelle à celles et ceux qui n'ont pas introduit leur carte de bien vouloir le faire. Je passe la parole à M^{me} Laurence Corpataux.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Je souhaite rebondir sur sa présentation de la plaquette «Genève, ville égalitaire». Comme il l'a énoncé tout à l'heure, demain c'est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette violence est malheureusement toujours présente dans notre quotidien et la situation de semi-confinement ainsi que les difficultés économiques actuelles peuvent augmenter le nombre de situations dangereuses à leur égard.

La Ville de Genève démontre régulièrement qu'elle soutient les femmes. Dès lors, nous désirons en savoir un peu plus sur les ressources que la Ville de Genève peut mobiliser afin de répondre aux violences de genre, qu'elles soient d'ordre psychologique, physique ou sexuel. Ça ne concerne donc pas que les femmes. A la suite notamment de la fameuse étude dont a parlé M. Gomez, quelles sont les mesures prévues pour mieux intégrer la dimension genrée dans la structure urbaine?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Sur l'accessibilité à l'espace public, et cela va se faire évidemment en coordination avec les différents départements, principalement celui de M^{me} Perler et la délégation à l'aménagement, l'idée est d'avoir cette préoccupation en ligne de mire lors de chaque nouvelle construction, chaque nouvel aménagement: qu'est-ce qui peut être fait dans nos nouvelles constructions pour faciliter cette accessibilité à l'espace public?

Nous nous interrogeons également sur la façon, je dirais, de marier cette accessibilité avec le plan lumière, surtout à certains moments de la journée ou dans certains quartiers. Il y a toute une série d'études qui sont également menées avec l'Agenda 21 pour voir concrètement comment nous pouvons aujourd'hui libérer un peu la parole, si je peux m'exprimer ainsi, pour avoir un retour d'un certain nombre d'associations sur l'utilisation de cet espace et comment nous pouvons faire en fonction d'une certaine catégorie de personnes ou dans certains quartiers.

Comme vous l'aurez certainement compris, Madame, nous n'en sommes dans ce domaine qu'au début, que ce soit par rapport à l'étude qui a été faite ou par rapport aux pratiques. Nous allons faire des propositions très concrètes dans les semaines et surtout les mois qui viennent. Je ne peux pas vous répondre de manière plus précise, si ce n'est que ce document que j'ai cité tout à l'heure va nécessiter évidemment de notre part une réflexion particulière sur cette problématique lors de chaque investissement, de chaque construction.

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne les écopoints qui se trouvent sur le territoire de la Ville de Genève. Normalement, ils doivent prévoir des contenants pour récupérer les piles. Or, il se trouve que dans mon quartier, à Champel, j'en ai fait deux et il n'y en avait pas. La question est donc la suivante: les écopoints sont-ils tous dotés en ville de Genève à l'heure actuelle de contenants pour la récupération des piles?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. Je dois vous avouer que je ne peux pas répondre dans l'immédiat. Je ferai la vérification et je reviendrai demain avec les éléments de réponse.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Je souhaiterais savoir si l'administration a eu recours à la réduction de l'horaire de travail (RHT) pour le personnel de la Ville de Genève et, dans l'affirmative,

si le personnel en RHT a bénéficié du paiement total de son salaire durant cette période de chômage partiel.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Les RHT ne sont pas applicables aux administrations publiques directement, donc aux fonctionnaires, puisque les salaires sont assurés par la collectivité. Cela étant, je profite pour exprimer la grande satisfaction du Conseil administratif à l'égard du fait que les RHT ont été rétablies par le Conseil fédéral pour les contrats à durée déterminée, ce qui touche l'économie en général et particulièrement le secteur culturel mais aussi social.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Les contrats de travail à durée déterminée (CDD) empêchent ceux qui en ont de se projeter dans l'avenir. Existe-t-il des CDD au sein de l'administration de la Ville de Genève? Si c'est le cas, est-il possible de favoriser plutôt les contrats à durée indéterminée (CDI)?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Les CDD en Ville de Genève sont soit des contrats de mandat – vous en trouvez sur ce qu'on appelle les lignes 31. (*Ndlr: les lignes budgétaires Biens, services et autres charges d'exploitation.*) Vous en avez aussi sur les lignes 30, les charges de personnel, en l'occurrence les contrats d'auxiliaires qui permettent à l'administration d'être agile et de répondre de manière assez immédiate à des besoins précis qui surgissent dans l'évolution des besoins des différents services. Cette question est du reste réglée par le statut du personnel à son article 28, il me semble, qui définit quand on peut utiliser ce type de contrat d'auxiliaire. Ils ne peuvent être octroyés que si le besoin est vraiment de nature temporaire ou très saisonnière. Sinon, les contrats de la Ville de Genève sont des CDI. Vous avez évidemment d'autres statuts un peu différents, les stagiaires et apprentis par exemple, qui ont des contrats à durée déterminée, puisque c'est la nature même de ces contrats. J'espère avoir répondu à votre question, Madame la conseillère municipale.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse à la magistrate en charge du social, M^{me} Kitsos. A la suite de la question écrite urgente au Grand Conseil de la députée Marjorie de Chastonay, la QUE 1402, le Conseil d'Etat nous apprend que le 26 août 2020 le conseil de la Fondation Partage a décidé d'appliquer un moratoire sur toutes les nouvelles demandes d'associations désirant être bénéficiaires

de ces prestations afin d'élaborer, je cite: «d'ici la fin de l'année, avec l'ensemble des acteurs concernés, un plan coordonné et efficient du dispositif d'aide alimentaire».

Au vu du soutien de la Ville de Genève à la Fondation Partage à hauteur de près de 400 000 francs annuels, n'est-il pas problématique que cette fondation applique un moratoire alors que la population n'a jamais autant été précarisée pendant cette crise pandémique et que les associations ont déjà exprimé qu'il y a un besoin accru de denrées alimentaires pour les distributions? N'est-il pas temps de discuter sérieusement de la répartition des rôles quant à la distribution alimentaire afin de pouvoir répondre de manière plus adéquate aux besoins des associations sur le terrain? La Ville de Genève a-t-elle l'intention d'interpeller le Canton à propos de cette situation problématique?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la conseillère administrative vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Monsieur le président. Moi j'ai une question qui s'adresse vraisemblablement à M. Kanaan. C'est à propos du Festival Les Créatives et de la présence de M^{me} Rokhaya Diallo. En effet, même si elle vient de publier un livre dont on a entendu parler – on a vu les images à la télévision pas plus tard qu'aujourd'hui – c'est quand même une personne assez... comment dire?... qui n'est pas neutre et qui a suscité toutes sortes de polémiques, puisqu'elle se dit féministe mais soutient par ailleurs le port de signes religieux, notamment à l'école. Elle s'est d'ailleurs opposée à la loi française.

Il nous semble que ce n'était pas la personne à avoir en invitée première, même si j'ai beaucoup d'admiration et je fais un bon accueil à une partie de son activité. Il me semble en effet qu'elle est un peu oxymoresque dans ses positions. Nous aurions aimé savoir, dans la mesure où la Ville de Genève soutient financièrement Les Créatives, comment il se fait que le choix s'est porté sur elle.

M. Sami Kanaan, maire. Madame Magnin, je ne savais pas que vous étiez partisane de rétablir la censure politique... Heureusement que nous avons des débats ouverts, des débats polémiques. Nous sommes à Genève, dans un lieu démocratique ouvert au débat. Il y a d'ailleurs une grande culture du débat à Genève – faut-il vous rappeler par exemple Jean-Jacques Rousseau et Voltaire? Je ne crois pas que vous auriez réagi à l'époque, enfin je n'en sais rien.

Vos positions vous appartiennent, comme les miennes m'appartiennent, mais les Créatives sont un festival qui a justement pour vocation de porter le débat sur

Questions orales

les enjeux d'égalité entre femmes et hommes, sur les enjeux de genre, sur les enjeux de féminisme dans toutes ses formes et toutes ses composantes. Je me réjouis donc que ce festival ait lieu. Ses choix lui appartiennent évidemment au nom de la liberté artistique, et je me réjouis que ce Conseil municipal ait voté une subvention pour lui permettre de perdurer. J'ose espérer que vous vous rendez compte que votre position équivaut à vouloir promouvoir la censure.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Nous avons appris par la presse que le nouveau directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH), M. Marc-Olivier Wahler, voulait libérer le musée de ses hiérarchies aliénantes et d'un autre âge. Je pense qu'on peut s'en réjouir, mais pourquoi cette libération doit-elle passer par la langue anglaise? Pourquoi vouloir imposer au MAH la formule «Come to MAHMAH»? Outre le fait qu'elle n'est guère originale, c'est une forme de destruction bégayante et infantilisante. Comment se fait-il que le département de la culture que vous dirigez en Ville de Genève oublie que nous avons une Constitution dans laquelle il est clairement stipulé à l'article 5 que: «la langue officielle est le français» et que «l'Etat promeut l'apprentissage et l'usage de la langue française. Il en assure la défense.»

Est-il normal que cette institution, payée par les contributions publiques des citoyens genevois, fasse appel pour sa communication et ses travaux de graphisme à un studio zurichois? N'existe-t-il pas à Genève d'agences de publicité ou de graphisme compétentes? Je vous remercie pour la réponse que vous voudrez bien me donner.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question qui me permet de dire à titre personnel en tout cas que je me réjouis des options que défend Marc-Olivier Wahler pour le musée en général. Je crois que notre bien-aimé MAH a besoin d'un souffle nouveau, tout en construisant autour de ses équipes existantes qui sont fort engagées et talentueuses. De ce point de vue, je crois qu'il n'y a rien à redire. Je crois même que son clin d'œil au fait de dire qu'il faut trouver la momie et un peu démystifier ce musée traduit bien Genève aussi dans son fonctionnement, puisqu'on a eu beaucoup de moments assez polémiques avec des débats démocratiques comme on les aime à Genève – je le disais tout à l'heure.

La nouvelle identité visuelle du MAH a un énorme succès. Il se trouve qu'une de ses déclinaisons, c'est effectivement ce clin d'œil, mais c'est un tout petit élément dans une institution qui pèse par ailleurs un budget conséquent de près de 35 millions de francs par année. D'ailleurs, le site du département de la culture et de la transition numérique et celui de la Ville de Genève en général

traduit heureusement une partie de l'offre culturelle en anglais parce que nous sommes une ville internationale – et si je vous écoutais, Madame Rouillet, il faudrait effacer ces pages. Je ne crois pas que vous soyez partisane vous non plus de gommer cette réalité de notre cité.

Quant aux agences de graphisme, nous avons effectivement à Genève un grand nombre d'agences ou de graphistes indépendants très talentueux que nous employons d'ailleurs en tant que département à la culture ou Ville de Genève. Nous leur donnons de très nombreux mandats. Mais heureusement, nous ne manquons pas non plus de nous intéresser à Zurich qui, jusqu'à nouvel avis, fait partie de notre pays. Je trouve également que c'est un clin d'œil tout à fait bienvenu.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je réitère mon rappel à celles et ceux qui n'ont pas introduit leur carte de bien vouloir le faire. La parole est à M. Denis Ruyschaert. (*Le système informatique semble dysfonctionner.*) Ça ne marche pas... Visiblement il y a un problème technique... Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes. (*Brouhaha.*)

(*La séance est suspendue de 18 h 08 à 18 h 53.*)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de bien vouloir enlever vos cartes! On va redémarrer le système, et vous pourrez les remettre à nouveau. Ce sont les aléas de la technologie... Ça marche... (*Remarque de M^{me} Magnin.*) Ça fonctionne, Madame Magnin... Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos travaux dans l'espoir que cette fois-ci la technique ne nous lâche pas. Veuillez introduire vos cartes. Nous poursuivons nos travaux avec la série de questions orales. La parole est à M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron (PDC). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M^{me} Perler ou à M. Kanaan, voire aux deux. Elle concerne la parcelle sur laquelle a été érigé l'Opéra des Nations. La structure en bois, on le sait, a été rachetée par un Chinois, elle a quitté Genève... On observe néanmoins toujours un empiètement sur le domaine public, à savoir ce vaste plancher entouré de barrières grillagées. Pourquoi ces éléments sont-ils toujours là? Que se passe-t-il? Sachant que le Canton avait un projet à cet endroit et qu'il serait en droit d'exiger des pénalités pour le retard, cette situation aura-t-elle des incidences pour le Grand Théâtre, voire pour la Ville?

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, l'Opéra des Nations en tant que tel est une opération menée de bout en bout par la Fondation du Grand Théâtre. Elle a effectivement pu vendre ce magnifique Opéra des Nations qui nous a réjouis pendant pas mal d'années à la place des Nations à un opérateur culturel chinois. Ce dernier produit des spectacles de Chine en Europe et vice-versa. Il a commencé le démontage pour transférer cette structure ailleurs, mais ça s'est compliqué lors de la dernière phase du démontage, notamment en raison de la pandémie. A ma connaissance, ça va bientôt reprendre.

Effectivement, le terrain appartient au Canton, il y a un bail en bonne et due forme qui a pu être prolongé. Le Canton a accordé encore un certain délai à la fondation pour terminer le chantier. Moi, je me réjouirais qu'il y ait d'autres projets pour cette parcelle, qu'elle devienne enfin un parc public. A ma connaissance, il n'y a pas d'autre projet pour l'instant, d'autant qu'à côté, comme vous l'aurez vu, la magnifique structure qui a été installée et qui permet enfin à l'Hospice général d'accueillir des réfugiés ou des demandeurs d'asile dans de bonnes conditions est probablement appelée à rester bien plus longtemps que l'Opéra des Nations.

J'ose cependant espérer que, malgré la pandémie, ce démontage puisse reprendre dans les meilleurs délais. Cela étant, s'il devait y avoir des pénalités – je ne l'espère pas, il y a normalement une relation suffisamment bonne avec le Canton pour l'éviter –, c'est un enjeu qui concerne la fondation et pas la Ville.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Kitsos. Alors qu'on parle beaucoup, à raison, des conséquences économiques des mesures prises pour enrayer le Covid-19, il semble que les conséquences psychiques soient beaucoup moins prises en compte. La fin d'énormément de loisirs, qu'ils soient sportifs ou culturels, tout cela isole et enlève le sens que l'on donne à la pénibilité d'une journée. De plus, le lien social se délite peu à peu au rythme des interdictions. Le risque non viral est maintenant devenu un risque psychosocial bien présent dû à cette situation qui force à la solitude.

Lundi passé, à la suite d'une directive cantonale, les agents de police municipaux ont dû fermer dans tous les parcs les installations sportives de proximité qu'on appelle Proxysport. J'ai pu observer qu'ils l'ont quand même fait à contrecœur... Ces installations réunissant des personnes plus ou moins sportives de toutes générations ont été financées par la Ville de Genève pour différentes raisons, de santé évidemment mais aussi de cohésion sociale. Elles sont l'occasion pour les habitants de se rencontrer. Est-ce que votre département a été consulté par le Canton? N'y avait-il pas des mesures plus appropriées, par exemple afficher les précautions sanitaires et mettre du gel hydroalcoolique à disposition?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. Nous n'avons pas été consultés. Voilà pour la réponse.

Concernant votre commentaire sur les risques psychosociaux, je partage votre analyse. C'est vrai que de manière générale toute la population est touchée par l'anxiété que génère cette situation, par l'incertitude qui fait qu'on ne peut pas prévoir, qu'on ne peut pas se projeter, mais aussi par le délitement des liens sociaux. C'est vrai que cette mort sociale a un impact dans notre vie car, qu'on le veuille ou non – ère du numérique ou pas –, on a besoin de contacts humains – on le voit vraiment de manière très importante. Ça a des conséquences notamment chez les jeunes gens et jeunes filles, chez les personnes âgées aussi et, de manière plus large, au sein de la population.

Je pense que vous l'avez vu, nous avons pu ouvrir la ligne téléphonique Solidarité 65+. Elle est accessible chaque jour du lundi au vendredi. On informe, on oriente, on facilite les démarches administratives mais on peut aussi proposer des visites régulières à domicile ou mettre en place des mesures très concrètes comme effectuer des courses. C'est un partenariat avec la Croix-Rouge qui nous permet de faire ce travail.

Et puis, c'est vrai que Cité Seniors est fermé. C'est quelque chose que nous déplorons mais, en même temps, si on veut respecter les mesures sanitaires, c'était très difficile de pouvoir maintenir cette offre ouverte. Cela étant, nous avons là aussi essayé d'adapter l'offre puisqu'il y aura dès demain une diffusion en ligne de certaines activités de Cité Seniors sur Léman Bleu. Ça ne remplacera pas le présentiel mais ça permettra quand même de maintenir une forme de lien. Voilà ce que je peux dire.

Nous avons également pu adapter d'autres prestations par exemple en lien avec la jeunesse, notamment avec l'association Nuit Blanche? qui intervient auprès des jeunes dans les bars et restaurants et qui interviendra désormais aussi sur la plaine de Plainpalais pour faire de la prévention. On essaie dans la mesure du possible d'adapter les prestations. Mais voilà, dans certains cas comme Proxysport, c'est vrai qu'on a décidé de fermer... Comme je l'ai dit, nous n'avons pas été consultés. Je comprends que ça puisse générer des déceptions dans la population ou au Conseil municipal.

M. Rémy Burri (PLR). Ma question s'adresse à M. Gomez. J'imagine, Monsieur le magistrat, que vous vous souvenez d'un fameux épisode concernant la fondation Genève – cité de refuge. Vous vous souvenez certainement d'un montage financier hasardeux, d'une représentation de la Ville de Genève autoproclamée par un ancien membre de cet exécutif, de l'intervention de la

Questions orales

Cour des comptes, même de mesures disciplinaires... Bref, beaucoup de problèmes par rapport à cette fondation... Ça implique clairement qu'une action corrective soit mise en place par la Ville de Genève, par le Conseil administratif en particulier. Aujourd'hui, j'ai appris que ce projet était relancé. Des mesures de chantier du côté de la rue Montbrillant pourraient en tout cas laisser croire que ça a démarré, un endroit d'ailleurs convoité pour en faire un skate-park comme le demande une pétition de plus de 500 signatures – je le signale au passage.

Tout ça m'amène à poser la question suivante: quelles actions dans le fond le Conseil administratif a-t-il prises pour corriger tous les travers de ce projet lors de son lancement?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je répondrai demain pour que ma réponse soit complète, car je n'étais pas au courant de ces nouveaux travaux.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. La parole est à M. Denis Ruyschaert. Espérons que cette fois-ci ça marche...

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour... Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M^{me} Kitsos. Elle concerne l'utilisation du masque en crèche. Les enfants en bas âge et tout particulièrement les 0 à 3 ans apprennent par les mimiques faciales et la gestuelle plus que par la voix. Cette étape de développement est cruciale pour le reste de la vie et conditionne grandement le comportement adulte. Or, le personnel est masqué depuis la rentrée et il le sera certainement jusqu'au printemps. On parle donc d'une période de plus de six mois... Dans la perspective des enfants, cela transforme le personnel en zombies. Cette expérience du masque ne s'est jamais vue dans l'histoire de l'humanité, et nous n'avons aucune idée de son impact sur les enfants en bas âge.

Que compte faire rapidement et concrètement la Ville de Genève pour remédier à cette situation qui peut avoir des effets psychiques possiblement graves sur ces enfants? La Ville de Genève pourrait par exemple équiper son personnel de masques transparents. Le personnel pourrait communiquer avec le langage des signes.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la conseillère administrative vous répondra... ultérieurement. La parole est à M. Yves Herren.

M. Yves Herren (Ve). Merci beaucoup, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Lorsque les mesures sanitaires le permettront à nouveau, est-ce qu'il est envisagé, étant donné que la situation est complexe actuellement pour les artistes, d'organiser la mise à disposition sur le domaine public d'un certain nombre de «scénettes», accompagnée d'un protocole Covid-19 sur place éventuellement? Cela permettrait à nouveau aux artistes de se produire, de retrouver du public même si celui-ci sera encore restreint par les mesures, d'apporter une forme d'animation, de pouvoir jouer et fournir des spectacles en ville pour la population qui en a bien besoin.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Effectivement, je partage avec vous la préoccupation de pouvoir maintenir au sens large du terme l'emploi pour les artistes en cette période très difficile – dans tous les domaines, d'ailleurs. Cela concerne notamment ceux qui sont les plus précarisés, par exemple les arts visuels et plastiques ou chez les musiciens et musiciennes, mais cela concerne aussi les autres métiers de la culture parce qu'on parle beaucoup des artistes mais il y a évidemment toutes les autres personnes: graphistes, techniciens du son, éclairagistes et ainsi de suite, ou même le personnel administratif et comptable qui est précarisé par cette situation.

Au-delà de l'aide fédérale, complétée de l'aide locale dont nous parlerons tout à l'heure avec la proposition PR-1430, nous faisons dès que c'est possible des actions qui vont dans le sens que vous indiquez. L'été passé par exemple, il a vraiment fallu négocier les plans de protection et les autorisations cantonales des 49 concerts organisés par le Service culturel, qui ont rencontré un vif succès d'ailleurs, ainsi que pour l'appel à projets que nous avons lancé. Il n'a malheureusement été possible de réaliser que 20 projets sur les 360 demandes qui nous étaient parvenues, mais ceux-ci ont quand même agrémenté l'été. Nous avons même maintenu la cérémonie du 1^{er} Août; nous l'avons fait de manière décentralisée sur huit lieux. Ce sont des exemples parmi d'autres. Je pense aussi au Théâtre de l'Orangerie qui a fait un magnifique travail de pionnier pour avoir développé et adapté un plan de protection acceptable en cours d'été. De même, lorsque nous avons appris la décision des autorités fédérales de réduire les jauges à 50 personnes, les scènes se sont adaptées très rapidement avant malheureusement de fermer à nouveau complètement.

Nous travaillons aussi actuellement sur des projets sur lesquels j'espère pouvoir communiquer bientôt et qui visent aussi à maintenir l'emploi même lorsqu'il n'y a pas de public. Il s'agit donc de financer des projets qui permettent aux artistes qui aujourd'hui n'ont pas d'emploi de travailler, même si pour l'instant il n'y a pas de public, et cela a fortiori bien sûr en plein air, puisque, même si on est en saison hivernale – par analogie à ce qu'a dit M^{me} Barbey-Chappuis à propos des terrasses – les gens apprécient de pouvoir être en plein air du moment que la

météo est clémente. Et donc dès que c'est possible, très volontiers, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). C'est une question au sujet des agent-e-s de la police municipale (APM) et on pourrait dire aussi de la police cantonale. Il y a pas mal de gens qui se font amender et qui ne trouvent pas que ce soit très justifié. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais disons, ça fait remonter au temps du bailli de Gessler où on devait saluer le chapeau en haut du piquet. D'ailleurs Guillaume Tell en a fait les frais...

Alors ma question serait: est-ce que l'information passe vraiment dans cette période de Covid-19 auprès de ces gens, ces soldats, ces autorités musclées? Parce que moi je les croise... Certains me disent des choses, d'autres me disent d'autres choses... Je n'ai pas l'impression que la communication ait été bien faite.

Pour l'instant les amendes se montent à 50 francs, 100 francs, voire beaucoup plus pour des commerçants qui refont un peu la peinture chez eux, ou parce que deux ou trois personnes discutent devant leur établissement après avoir fait un achat... C'est le tenancier de l'établissement qui se fait réprimander parce que les clients sont devant.

Donc, s'il vous plaît, est-ce que vous pourriez me dire si les agents ont vraiment reçu un canevas en bonne et due forme sur ce qui est autorisé ou non? Est-ce qu'il ne faudrait pas assouplir un peu plus les directives policières vu ce qui se passe en ce moment à Genève alors que le Canton de Vaud, lui, vit allègrement sur le dos des commerçants genevois?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je ne sais pas très bien par quel bout répondre à votre question, Monsieur le conseiller municipal; je ne suis d'ailleurs pas sûre d'avoir bien compris votre question, mais ce que je peux vous dire, c'est que les APM appliquent la loi avec proportionnalité, avec responsabilité. Ils sont formés, ils connaissent leur métier et ils ont toute ma confiance. Ils font un métier qui est difficile. Je crois que le respect de l'autorité a malheureusement aujourd'hui de plus en plus tendance à se perdre. Les exemples que vous avez pu énoncer n'étaient pas très précis, sachez en tout cas que la police municipale fait son travail, le fait très bien, et je l'en remercie.

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse au magistrat responsable de la Voirie de la Ville de Genève. Au parc Baud-Bovy, il y a quelques semaines, des employés de la Voirie ont procédé au remplacement des anciens modèles de poubelles de type arrondi, format panier sur pied en construction métallique

par des poubelles de type baril, couleur verte, avec un modèle de capuchon en plastique vert au-dessus, relié par un câble métallique. Ces dernières sont plus grandes en volume que les anciennes.

Pourriez-vous m'indiquer pour quelles raisons la majorité de ces nouvelles poubelles ont été placées dans la partie supérieure du parc Baud-Bovy et pas dans la partie inférieure du parc située du côté du quai Ernest-Ansermet où il n'y en a aucune?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la conseillère administrative vous répondra ultérieurement. La parole est à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse surtout à M. Sami Kanaan. Elle concerne l'ancienne Comédie. J'aimerais savoir où on en est au niveau de la gestion de l'ancienne Comédie. Quand est-elle censée déménager? Allez-vous respecter les délibérations du Conseil municipal qui demandaient que l'ancienne Comédie, une fois la Nouvelle Comédie inaugurée, soit fermée définitivement et mise en location ou en vente?

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, je vous réponds volontiers. Pour l'instant l'ancienne Comédie n'est pas encore une ancienne Comédie puisque la Comédie y est toujours installée. Comme vous le savez, le chantier de la Nouvelle Comédie a pris du retard en raison de la pandémie. Nous espérons vivement pouvoir ouvrir la Comédie dès le printemps prochain, sous réserve des dispositions sanitaires évidemment. En théorie, c'est en février mais je crains qu'avec les dispositions sanitaires cette question reste ouverte. Le bâtiment devrait être remis à ses futurs gestionnaires en décembre ou en janvier afin qu'ils puissent prendre la main sur ce nouveau bâtiment extrêmement prometteur et le roder.

C'est à ce moment-là, une fois que les déménagements seront terminés, que l'ancienne Comédie sera libre. Comme d'ailleurs déjà souvent dit dans ce Conseil municipal, la volonté du Conseil municipal sera respectée. Ce ne sera plus un théâtre, puisqu'on a un nouveau théâtre flambant neuf avec deux scènes et les délibérations du Conseil municipal seront évidemment respectées. Nous vous saisisons bientôt d'un projet à ce sujet qui vous dévoilera ce qu'on fera de ce bâtiment emblématique en soi de l'histoire culturelle de la cité.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. En mars 2020, au début de la crise du Covid-19, le Conseil administratif, dans sa dernière composition, avait demandé au Canton d'étudier les modalités

pour modifier la loi cantonale sur la taxe professionnelle, afin de permettre des abattements extraordinaires pour la catégorie des entreprises qui étaient touchées par cette crise du Covid-19 et qui avaient notamment été forcées à fermer, par exemple les commerçants. Je voulais savoir si le Canton était revenu sur ces questions et, sinon, si vous l'aviez relancé?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je répondrai demain précisément à cette question.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne le Service des bibliothèques municipales. Les bibliothèques municipales de la Ville de Genève sont toujours fermées et l'épidémie s'annonce encore longue.

Je comprends qu'on ne puisse plus se rendre dans les bibliothèques de quartier mais je comprends un peu moins pourquoi on ne peut pas emprunter par téléphone ou internet. Pour l'instant, la Ville de Genève a mis en place un système pour les personnes âgées – c'est très bien d'ailleurs. Les livres sont livrés à domicile grâce à un accord de bénévolat avec une association de rugby. Mais les familles avec enfants qui n'ont pas toujours les moyens d'acheter dans les librairies sont privées de ces prestations culturelles des bibliothèques municipales. Ne faudrait-il pas, Monsieur le magistrat, mettre en place un service qui permettrait à tout le monde, et surtout aux familles avec enfants, de bénéficier rapidement des services culturels des bibliothèques municipales?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Sami Kanaan, maire et premier responsable du département, vous répond.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je partage totalement votre souci d'accessibilité aux prestations des bibliothèques municipales. Nous espérons que la fermeture qui, comme vous le savez, a été ordonnée par les autorités cantonales, soit brève. Malheureusement, elle se prolonge. J'espère vivement, comme vous d'ailleurs, que la réouverture se fera dès que possible. Nous avons déjà vu au printemps que, dès qu'on ferme les bibliothèques, il y a un vrai manque pour la population. C'est pour ça que nous avons instauré cette expérience pilote pour les plus de 65 ans à laquelle vous faites référence. C'est un test pilote parce que, je vais être très honnête avec vous, on parle de l'un des logiciels les plus archaïques de l'administration. Nous allons devoir en changer, car il ne nous permet pas aujourd'hui de généraliser un système d'emprunt à distance avec inscriptions. Ça paraît pourtant simple mais j'ai dû moi-même me rendre à l'évidence...

C'est évidemment prévu. Du moment que le système que nous avons mis en place pour les seniors fonctionne, j'ai la ferme volonté de l'étendre à d'autres publics – je pense en particulier aux familles ou aux personnes qui sont en quarantaine par exemple. Donc effectivement, nous le ferons dès que possible.

Par ailleurs, je rappelle que de nombreuses ressources des bibliothèques municipales sont heureusement accessibles en ligne. L'immense majorité est gratuite. Je suis d'accord avec vous que le numérique ne remplace pas le contact direct, mais c'est déjà au moins une offre qui existe, y compris pour les familles. Dès que possible, nous étendrons donc l'offre qui permet de livrer des ouvrages. Je rends hommage au passage – ça fera plaisir à M.Ivanov – au Servette Rugby Club (SRC) qui a spontanément offert son aide pour ce système de livraison. Nous avons prévu de le faire de toute façon, le cas échéant avec des entreprises de la place. Je rends vraiment hommage au SRC qui a proposé son aide bénévole pour ce premier projet pilote.

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} la magistrate Marie Barbey-Chappuis. L'association Genève Education Football (GEF) et le Servette Football Club (SFC) doivent quitter Balaxert, ce lieu historique et emblématique de la Ville de Genève, pour laisser place au futur cycle d'orientation du Renard. En effet, le cycle d'orientation du Renard est depuis des années dans un état déplorable, avec des problématiques d'amiante, d'effondrement de certaines parties de l'école... C'est vraiment un véritable désastre.

Le comité de la Fondation des Evaux aurait donné son accord pour une installation provisoire au parc des Evaux jusqu'en 2030. Mes questions sont les suivantes: quand est prévu le déménagement de Balaxert aux Evaux? Quelles sont les constructions prévues aux Evaux et de quel type seront-elles? Merci pour vos réponses.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Je tiens à rappeler que, selon la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de sport, c'est le Canton qui est responsable des infrastructures, notamment pour la future patinoire du Trèfle-Blanc pour le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) et pour le pôle football du SFC, qui comprend notamment l'Académie du SFC.

Il y a effectivement des discussions et des travaux en cours en vue du déménagement de l'Académie aux Evaux. Je rappelle que le Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux est chapeauté par cinq communes dont la Ville de Genève. Cela étant, celle-ci n'y est de loin pas majoritaire. Je vous

Questions orales

propose donc, Monsieur le conseiller municipal, que vous posiez vos questions au magistrat cantonal chargé du sport, qui pourra sûrement vous répondre quant au délai et au calendrier envisagés à la fois pour la construction du cycle et pour le déménagement du pôle de l'Académie. Je ne sais pas si le démarrage des travaux du cycle est toujours prévu pour l'été prochain ou pas, mais c'est au Canton qu'il faut vous adresser.

Je précise en tout cas que, si la Ville de Genève peut aider en ce qui concerne les infrastructures, la mise à disposition de certains sites, nous serons bien entendu ravis de le faire. Je crois en effet que l'Académie du SFC est un projet extrêmement intéressant puisqu'il forme plus de 300 jeunes. On parlait tout à l'heure des bienfaits du sport... L'Académie, c'est aussi une école de sport, une école de la vie qui est extrêmement intéressante pour tous ces jeunes. Si la Ville de Genève peut amener sa pierre à l'édifice dans ce projet, elle en sera ravie. Cela étant, c'est au Canton d'assumer le pilotage du dossier, et c'est donc au Canton que vous devez adresser vos questions s'agissant du planning.

M^{me} Salma Selle (S). Ma question s'adresse à M. le maire, M. Sami Kanaan. Nous avons reçu le 18 novembre dernier un mail de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) qui nous révèle que la crise actuelle s'accompagne d'une digitalisation globale, que ce soit au niveau de l'emploi, de la formation, de l'accès aux prestations, aux soins et également de l'accès à la culture et au sport. Or, d'après l'enquête qu'ils et elles ont réalisée, tout le monde n'est pas égal face à l'utilisation des outils numériques. Un réel fossé est en train de se creuser. Ma question est donc la suivante: quelles sont les actions réalisées par la Ville de Genève pour réduire ces inégalités et pour promouvoir l'inclusivité numérique?

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question qui touche un enjeu effectivement fondamental. J'ai pris connaissance comme vous des résultats très préoccupants de l'étude de l'OSEO, et je la remercie d'ailleurs d'avoir examiné cette question.

Cela touche potentiellement un public encore plus large, car on a eu des éléments similaires dans le domaine de l'école à domicile au printemps lorsque les écoles ont fermé. Effectivement, les familles ne sont pas du tout égales quand il s'agit par exemple d'enseignement à domicile pour les écoliers. Ça peut toucher encore les demandeurs d'emploi au sens large.

C'est donc un vrai défi de notre société parce que l'illettrisme numérique pose un réel problème. Il est très difficile en effet de se passer de compétences minimales dans le domaine numérique, d'autant que le simple fait d'avoir un appareil, si on en a un, que ce soit un ordinateur ou un iPhone, ne garantit pas encore qu'on

soit à l'aise avec ces instruments. C'est donc un enjeu qui touche la société au sens large que la Ville de Genève ne pourra pas prendre en charge seule. Je sais que de nombreuses institutions y travaillent comme les universités populaires et ouvrières, Pro Senectute pour les personnes âgées et ainsi de suite, mais il y a de grosses lacunes.

Lors de la législature précédente, mais je n'étais pas encore en charge de la transition numérique, j'ai commencé à affirmer dans ce champ d'action une volonté de créer en quelque sorte une université populaire du numérique ou des mécanismes équivalents. Nous avons créé un avant-projet au quatrième étage de la Bibliothèque de la Cité, avec des projets que je reconnais modestes mais qui permettent d'acquérir de l'expérience en matière d'inclusion numérique. Ils rencontrent d'ailleurs un énorme succès auprès des populations au sens large, et nous comptons étendre ce projet durant cette législature.

C'est un des piliers de la politique de transition numérique que nous allons bientôt formaliser au Conseil administratif et que nous ferons forcément avec des partenaires – l'OSEO pourrait en être un – pour accéder aux personnes concernées de la manière la plus pertinente possible. Je partage en cela effectivement cette préoccupation avec d'autres Villes. Ce sont en général les Villes qui sont aux premières loges de ces réalités et qui souvent pallient les insuffisantes des instances supérieures.

M. Sebastian Aeschbach (PLR). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle fait suite à celle de ma collègue Patricia Richard. Elle a pour objet la Nouvelle Comédie. Vous avez répondu en partie quant à son délai d'inauguration, par contre j'avais une question par rapport au coût éventuel de ce délai. Est-ce qu'on est capable aujourd'hui de chiffrer un surcoût éventuel lié au retard pris en raison de la pandémie?

M. Sami Kanaan, maire. Je vous réponds volontiers, Monsieur le conseiller municipal. Au niveau du budget de fonctionnement il n'y a pas de dépassement budgétaire pour la Fondation d'art dramatique de Genève qui, comme vous le savez, chapeaute à la fois le Théâtre de la Comédie et le Théâtre Le Poche. C'est clair que sa gestion budgétaire a été très complexe. Elle devait recevoir le bâtiment de la Comédie à l'origine de l'origine déjà avant l'été 2020, donc il y a bientôt six mois, pour roder les nouvelles installations. On a besoin de plusieurs mois en effet, quand on a un nouveau théâtre, pour roder toutes les installations scéniques et techniques. Ils devaient ensuite commencer leur saison en septembre, nous l'espérons, de manière très brillante, convaincante et séduisante.

Ça n'a malheureusement pas été possible à cause de la pandémie. Du coup, ils ont reporté leur saison, et c'est pour la codirection, par analogie avec le Grand Théâtre, un défi considérable que de reprogrammer en permanence leur saison. Heureusement, ils sont entre institutions partenaires. Ça leur a permis de négocier sur des bases réalistes et, du coup, de programmer dans ce qui deviendra l'ancienne Comédie au boulevard des Philosophes des petites formes théâtrales et d'art vivant en général, d'art scénique qui ont eu un énorme succès jusqu'au moment de la fermeture.

J'ai rencontré récemment la codirection de la Comédie, Natacha Koutchoumov et Denis Maillefer, ainsi que la présidente Lorella Bertani. Effectivement, les budgets sont sous contrôle. Ils ont commencé à engager des équipes comme prévu, puisque vous savez que l'équipe augmentera massivement entre l'actuel site au boulevard des Philosophes et le futur site à la gare des Eaux-Vives. Ils travaillent d'arrache-pied pour quand même essayer de maintenir le cap dans ce contexte très incertain. Le budget est donc sous contrôle et à ma connaissance le chantier également.

M^{me} Monica Granda (EàG). Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne la précarisation des prestations municipales. Mon camarade Gazi Sahin l'a souligné aussi dans sa question, puisque certaines prestations culturelles sont en partie délivrées actuellement par des bénévoles et vous l'avez souligné aussi, Monsieur Kanaan, à propos du projet pilote du prêt de livres à domicile pour les personnes âgées. Je salue d'ailleurs l'intervention du club de rugby.

J'aimerais savoir jusqu'à quand ce projet pilote sera déployé étant donné qu'il existe quand même des petites sociétés de livraison à vélo qui pourraient être mandatées par la Ville de Genève pour ce type de prestations. Je pense que la pandémie ne doit pas servir de prétexte à la précarisation des emplois. Question: pourquoi ne fait-on pas appel à des professionnels pour offrir un service de livraison durable à l'attention des populations les plus fragilisées?

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, comme je le disais tout à l'heure, lorsque nous avons monté ce projet pilote qui permettait de tester aussi toute la chaîne logistique pour être sûrs que ce service fonctionne, nous avons évidemment prévu de faire faire des livraisons à des entreprises professionnelles. Il se trouve que le SRC nous a proposé son aide bénévole, je n'allais pas refuser, puisqu'on ne va pas reprocher au SRC de faire du bénévolat. Il est évident que, dès que ce service sera appelé à s'étendre – je le souhaite vraiment et nos excellents rugbymen ne pourront de toute façon pas faire tout eux-mêmes – nous confierons ces mandats à des entreprises de la place. Il s'agit de

Projet de délibération: modification du règlement relatif aux aides financières du Service social de la Ville de Genève

livraison de livres, alors je peux vous dire que ce seront plutôt des entreprises de coursiers à vélo, sous une forme ou une autre, plutôt qu'en voiture ou en camion, cela pour donner aussi l'exemple en matière de mobilité douce. Mais ce seront bien sûr des professionnels. Ce service est donc appelé à se développer.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Ma question s'adresse à M. Gomez. J'aimerais savoir quelle est la politique de la Gérance immobilière municipale concernant les appartements adaptés aux personnes en situation de handicap lorsqu'elles quittent leur logement. Est-ce que les adaptations sont supprimées ou sont-elles maintenues? Comment le service des locations s'organise-t-il avec les dossiers des personnes à besoins spécifiques?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Alfonso Gomez vous répondra ultérieurement. Mesdames et Messieurs, compte tenu du nombre important de prises de parole qu'il reste, nous poursuivrons le tour des questions orales en deuxième partie de soirée.

7. Projet de délibération du 17 janvier 2018 de M^{me} et MM. Albane Schlechten, Jean Rossiaud et Alfonso Gomez: «Modification du règlement relatif aux aides financières du Service social de la Ville de Genève» (PRD-165)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que le 2 octobre 2017, la Commission de la concurrence (COMCO) adressait à la Ville de Genève une recommandation concernant la modification des modalités de versement de l'allocation de rentrée scolaire, estimant que la restriction aux commerces de la Ville de Genève de la validité des bons que le Conseil municipal avait décidé de substituer aux versements était contraire au droit fédéral;

attendu que par cette recommandation de la COMCO, le prétexte du soutien au commerce genevois, allégué par les auteurs de la modification du règlement relatif aux aides financières du Service social, ne vaut plus tripette, et qu'il ne reste donc comme motivation de cette modification que celle de bien faire comprendre aux bénéficiaires de ces aides en quel mépris on les tient;

¹ «Mémoire 175^e année»: Annoncé, 4909.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal relative aux violations d'ordre

attendu que le système qui doit être mis en place pour complaire à la nouvelle disposition réglementaire (article 23A alinéa 5 du règlement), soit des «cartes électroniques de dépenses» et la «mise en place d'un réseau de commerces partenaires», réseau qui ne pourrait comprendre l'ensemble des commerces de la Ville, impose une charge administrative et bureaucratique, et donc des dépenses, parfaitement inutiles et inefficaces, confinant même à l'absurdité, et qu'il convient donc d'en revenir à un système simple, efficace et respectueux de ceux à qui il s'applique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'alinéa 5 de l'article 23A du règlement relatif aux aides financières du Service social est supprimé.

(Le projet de délibération est retiré par ses auteurs.)

8. Projet de délibération du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer et Maria Pérez: «Modification du règlement: pour une carte de prise de parole à points» (PRD-185)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Pour contribuer pleinement à la qualité des débats et à la prévention des discriminations, le règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Art. 40 Violation d'ordre

¹ Le président ou la présidente rappelle à l'ordre la ou le membre du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui, en séance, commet une violation d'ordre, trouble la délibération et ne respecte pas le règlement.

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncé, 2967.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal relative aux violations d'ordre

² Sont notamment réputés violation d'ordre:

- a) tout propos discriminatoire, en particulier raciste, sexiste ou homophobe;
- b) toute menace proférée à l'égard d'une ou de plusieurs personnes;
- c) toute parole portant atteinte à l'honneur ou à la considération;
- d) toute expression ou geste outrageants.

³ Toute violation d'ordre signifiée à son auteur en séance est inscrite en tant que telle et dans son expression exacte au procès-verbal avec le nom de son auteur.

^{4 (nouveau)} Toute violation d'ordre entraîne la perte d'un ou de plusieurs points sur une carte de prise de parole (carte à points). Lorsque cette carte ne contient plus de points, la ou le membre du Conseil municipal est privé-e du droit de parole pour une session. Après quoi, une nouvelle carte lui sera remise en même temps qu'une invitation à un cours Ville de Genève (cours «Prévention des discriminations»).

^{5 (anciennement 4)} Si la personne rappelée à l'ordre continue de troubler la séance, le président ou la présidente lui retire la parole; il ou elle peut en outre prononcer son exclusion de la salle des séances pour une partie ou, avec l'accord du Bureau, jusqu'à la fin de la séance.

^{6 (anciennement 5)} Si la personne exclue refuse de quitter la salle, la séance est suspendue pour permettre l'exécution de cette décision. A cet effet, le président ou la présidente peut requérir la force publique.

^{7 (anciennement 6)} L'exclusion de la séance entraîne la perte des indemnités dues pour la séance en cours. Le Bureau peut en outre prononcer l'une des sanctions évoquées à l'article 40A.

(Le projet de délibération est retiré par ses auteurs.)

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Bon appétit. Nous reprendrons donc à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3474
2. Communications du Conseil administratif	3474
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3477
4. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling (D-30.90).	3479
5. Pétitions.	3479
6. Questions orales	3480
7. Projet de délibération du 17 janvier 2018 de M ^{me} et MM. Albane Schlechten, Jean Rossiaud et Alfonso Gomez: «Modification du règlement relatif aux aides financières du Service social de la Ville de Genève» (PRD-165)	3498
8. Projet de délibération du 3 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer et Maria Pérez: «Modification du règlement: pour une carte de prise de parole à points» (PRD-185).	3499
9. Propositions des conseillers municipaux	3501
10. Interpellations	3501
11. Questions écrites	3501

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat